



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

Date de convocation : 28/03/2022

Date d'affichage : 28/03/2022

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril, à vingt heures trente,
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de Mme GALET Florence,
Adjoint au Maire

Étaient présents : Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, Mme BEAUMARD Angélique, M. de CHAMPS Hubert, M. DAGUY Maxence

Était excusés : M. GUIGNARD Paul, M. SERVANT Dimitri, Mme DESCORMIERS Cindy, M. ALBERT Alexandre (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole)

Était absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GALET Florence ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 7 mars 2022. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. de CHAMPS Hubert a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2022-04-009

7.1. Finances - Fiscalité

Taux d'imposition des taxes directes locales - année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition des différentes taxes locales pour l'année 2022 par rapport à 2021
- DIT que les taux sont fixés comme suit :
 - . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,17 %
 - . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45 %

DCM 2022-04-010

7.1. Finances - Décisions budgétaires

Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2022 en dépenses et en recettes comme suit :
 - . **Section de fonctionnement : 1 318 256,66 €**
 - . **Section d'investissement : 1 115 459,44 €**

DCM 2022-04-011

7.1. Finances - Décisions budgétaires

Diminution de provisions pour risques

Vu les articles L 2321-2-29° et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire M14 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés.

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Considérant la provision pour risques inscrite au Budget Primitif 2021 d'un montant de 2954,23 euros au titre des risques d'impayés relatifs à des redevances camping et cantine,

Cette provision sera amenée à évoluer au regard des présentations en non-valeurs émises par le comptable public (constitution complémentaire, reprise),

Monsieur le Maire propose de diminuer la provision 2021 pour risques d'un montant de 2 756,45 euros au titre des risques d'impayés relatifs à des redevances camping et cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de diminuer la provision 2021 pour risques d'un montant de 2 756,45 euros, au titre des risques d'impayés relatifs à des redevances camping et cantine
- **DIT** que ce montant sera imputé à l'article 7817 du budget communal

DCM 2022-04-012

7.10. Finances - Divers

Vu l'arrêté du 11 mars 2020 portant réglementation de la police du cimetière,

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame RAGOT Sophie domiciliée 11 rue des Gravets à LA CHAPELLE SUR LOIRE et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 1497 en date du 8 mars 2021

Concession trentenaire (carré 15 - C3 - n° 16) au montant réglé de 700 euros

Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame RAGOT Sophie, acquéreur d'une concession dans le cimetière communal le 8 mars 2021 se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour par Madame RAGOT Sophie, cette dernière déclare vouloir rétrocéder ladite concession à la commune, afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Monsieur le Maire propose d'accepter la rétrocession de ladite concession à la commune par Madame RAGOT Sophie, à compter du 11 avril 2022, moyennant un remboursement de 677 euros (six cent soixante-dix-sept euros) à la titulaire de la concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession n° 1497 par Madame RAGOT Sophie à la commune, à compter du 11 avril 2022
- **PRÉCISE** que cette concession pourra être rétrocédée moyennant un remboursement à Madame RAGOT Sophie d'un montant de 677 euros
- **DIT** que cette dépense sera imputée au budget primitif 2022

DCM 2022-04-013

8.5. Domaines de compétences par thèmes - Politique de la ville, habitat, logement

Adressage de la commune - modification et création de noms de voies communales - ajouts à la délibération du 7 février 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 7 février 2022, le Conseil Municipal a validé la création et le changement de nom de certaines voies communales.

Il ajoute qu'il convient de procéder à la création de noms de voies communales supplémentaires non prévues initialement.

Il propose les modifications et ajouts suivants :

- Le lieudit Les Ouches deviendra Rue des Ouches
- La rue de la Croix de l'Hermite sera prolongée jusqu'à la rue du Port (RD 501)
- La voie perpendiculaire à la rue de la Croix de l'Hermite vers l'Ouest se nommera Rue des Baillies (jusqu'au giratoire menant à l'A85)
- Le lieudit La Hudaudrie deviendra Rue de la Hudaudrie (voie perpendiculaire à la Loire, de la levée du Bois Chétif vers le Nord) et Impasse de la Hudaudrie (chemin parallèle à la Loire et située au Sud de la levée du Bois Chétif)
- Création de l'Avenue de Verdun pour un bâti (au Nord-Ouest de la rue du Boirot)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la création et le changement de nom de certaines voies communales comme suit :
 - . le lieudit *Les Ouches* devient *rue des Ouches*
 - . la rue de la Croix de l'Hermite est prolongée jusqu'à la rue du Port (RD 501)

. la voie communale perpendiculaire à la rue de la Croix de l'Hermitte (vers l'Ouest) est nommée *rue des Baillies (jusqu'au giratoire menant à l'A85)*

. le lieudit *la Hudaudrie* devient *rue de la Hudaudrie* (voie perpendiculaire à la Loire, de la levée du Bois Chétif vers le Nord) et *Impasse de la Hudaudrie* (chemin parallèle à la Loire et située au Sud de la levée du Bois Chétif)

. création de l'avenue de Verdun pour un bâti (au Nord-Ouest de la rue du Boiro)

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réunions diverses

➤ Mme MUREAU donne le compte-rendu du conseil d'école du 15 mars ; à la demande des parents d'élèves, une réunion publique a eu lieu en présence du Maire et de l'équipe enseignante le 31 mars afin de mener une réflexion sur les effectifs pour l'année scolaire 2022-2023, et plus particulièrement, sur le souhait, pour une majorité des parents d'élèves, de garder les CM1 à la prochaine rentrée de septembre ; la décision sera prise lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal

➤ Mme MUREAU donne le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association Equip'âge en Voy'âge du 11 Mars portant sur le bilan financier 2020-2021 et sur les projets 2022 ; pour mémoire, cette association a été créée par des membres du personnel de l'EHPAD Riv'âge de Loire situé à Bourgueil dans le but de promouvoir des projets de sorties et séjours de court terme pour les résidents afin de maintenir leurs liens sociaux le plus longtemps possible ; pour se faire, différentes actions sont menées par ladite association (vente de chocolats, brioches, organisation d'un marché de Noël,...)

➤ M. PETIBON et M. DELAUNAY informent les membres du Conseil Municipal des prochaines dates de manifestations fixées par le Comité des Fêtes lors de son assemblée générale du 22 mars : Brocante Chapelonne le 22 mai - grande tablée le 07 août - Sortie en bus au safari Planète Sauvage (Nantes) le 28 août ; renseignements et inscriptions avant le 20 juillet auprès du Comité des Fêtes - un marché de Noël sera également organisé cette année

➤ Mme MUREAU donne le compte-rendu de la réunion du SITS du 23 mars ; approbation compte administratif 2021 et vote du budget primitif 2022 - renouvellement convention mise à disposition d'un agent de la CCCVL pendant une durée de six mois - vote des participations des collectivités aux frais d'administration générale du Syndicat pour l'année 2022 (participation pour La Chapelle de 1 166 € pour 22 élèves)

➤ M. de CHAMPS donne le compte-rendu du Comité Syndical du SMIPE en date du 28 mars ; une augmentation de 46 % de la TEOM a été votée lors de cette séance en raison de la conjoncture actuelle en matière d'énergie et d'inflation, de l'élargissement des consignes de tri, de l'augmentation des volumes traités chaque année (+ 10 %) et de la fragilité des modes de fonctionnement et de gestion du syndicat ; il est à noter qu'un plan d'action devra être mis en place afin de remédier au mieux à cette précarité ; la TEOMI, tarification liée à la production de déchets inciterait à réduire et à mieux trier les déchets avec comme objectif la maîtrise des coûts de collecte et de traitement

CCTOVAL

➤ Mme GALET donne le compte-rendu de la commission petite enfance du 10 mars ; présentation du budget 2022 ; investissements prévus : remplacement des véhicules 9 places - construction du nouvel accueil à Château-la-Vallière ; projets inscrits pour deux accueils de loisirs à Langeais et Cinq-Mars-la-Pile et un projet d'accueil à Mazières-de-touraine (agrandissement d'une classe en mai 2024) ; financement d'une formation au BAFA par la CCTOVAL et la CAF si engagement des jeunes concernés à travailler pour la CCTOVAL

➤ Mme GALET rappelle aux membres du Conseil Municipal que le logement sis 1 rue des Déportés sous convention PALULOS géré jusqu'au 31 décembre 2021 par la CCTOVAL a été transféré à la commune depuis le 1^{er} janvier 2022 ; l'état des lieux et la remise des clés ont eu lieu ce jour ; il conviendra de décider si la convention PALULOS sera renouvelée avec l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2023 (fin de la période triennale le 30 juin 2023) ; cette convention ; si le Conseil Municipal souhaite dénoncer cette convention, il conviendra de délibérer au plus tard en décembre 2022 (dans ce cas les aides financières apportées aux locataires sont moins importantes)

. 22H10 : Arrivée de M. GUIGNARD

➤ Mme MUREAU donne le compte-rendu de la commission services à la population des 18 mars et 1^{er} avril ; rappel sur la fermeture des centres de vaccination (seules les pharmacies et les médecins peuvent vacciner contre la COVID) ; point sur l'Ukraine : 400 Ukrainiens sont arrivés en Indre-et-Loire ; 1 T4 à Bourgueil permettra l'accueil d'une famille ukrainienne lorsque ledit logement sera meublé ; un appel aux dons (meubles et objets) est ouvert à ce titre par la CCTOVAL

Elle ajoute que l'association les Compagnons Bâtitisseurs Centre Val de Loire représentée par le Bricobus a été créée dans le cadre de conseils et d'ateliers collectifs ouvert à tous. Ce mouvement associatif peut apporter une aide technique financière et matérielle à la réalisation de travaux chez les propriétaires sous conditions de ressources

➤ Mme GANDRILLE donne le compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 mars - vote divers budgets 2022 - recrutement animateurs du pôle PEEJ - don à l'association Protection Civile pour le peuple Ukrainien

Informations diverses

➤ Mme GALET informe les élus du bilan de la collecte pour l'Ukraine du 8 mars (31 colis collectés et acheminés vers la Protection Civile)

➤ M. LEPILLIEZ donne le compte-rendu de la réception des travaux de la salle Pierre Desproges du 15 mars ; une inauguration a eu lieu le 25 mars ; une matinée Portes Ouvertes sera organisée pour la population le samedi 7 mai de 9H à 12H afin de découvrir la "nouvelle" salle

➤ M. GUIGNARD précise que deux services seront organisés à la cantine scolaire après les vacances de Pâques ; trois services étaient organisés jusqu'à maintenant en raison de la crise sanitaire afin de limiter au maximum le brassage des enfants.

Il souhaite apporter des précisions sur les effectifs de l'école à la prochaine rentrée et notamment sur l'idée de garder les CM1 à la rentrée 2022-2023 ; il ajoute que le fait de garder les CM1 pour la rentrée 2022-2023 pourrait éventuellement permettre l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2023-2024 ; il précise que la répartition des élèves pour l'année 2022-2023 appartient à l'équipe enseignante ; finalement le Conseil Municipal souhaite, à l'unanimité, conserver les CM1 à la rentrée 2022-2023

- M. GUIGNARD précise être dans l'attente des conclusions écrites de l'audience au Tribunal du 7 mars concernant le stationnement illicite d'un mobile home sur la commune
- Mme GALET informe l'assemblée d'un courrier de la DDT concernant l'organisation des feux d'artifice tirés sur la Loire et notamment l'obligation de prévoir un autre site entre le 1^{er} avril et le 31 juillet et ce afin de ne pas perturber la nidification des oiseaux
- les élus et la population sont invités à assister à la cérémonie de la Déportation avancée au jeudi 21 avril à 18 heures au cimetière
- M. GUIGNARD donne le compte-rendu de la réunion du 30 mars avec les Sapeurs-Pompiers du Lane - recrutement de 2 jeunes pompiers - actuellement 22 pompiers et 2 infirmières à la caserne de Restigné - 236 interventions réalisées en 2021 - le véhicule de la commune de Montlouis sera cédé aux SP du Lane au cours du 2^{ème} semestre 2022

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance est levée à 23H00.*



L'adjoint délégué,

Florence GALET

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
LUNDI 2 MAI 2022 à 20H30